

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU DOMAINE-DU-ROY
MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE**

SÉANCE SPÉCIALE DU 8 JUIN 2026

À une séance spéciale du conseil municipal légalement tenue le 8 juin 2026, au lieu ordinaire des séances et à 19 h 00, sous la présidence de son honneur M. le maire Vital Dumais.

Sont également présents, les membres du conseil:

Guylaine Morin
Claude Martel
Serge Côté
Laurier Girard
Amélie Deschênes-Bouchard

Mme la conseillère Nathalie Julien est absente.

Formant quorum.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance spéciale par M. le maire
2. Signification d'un avis spécial par écrit
3. Lecture et approbation de l'avis de l'ordre du jour
4. Autorisation de signature – Entente intermunicipale relative à la fourniture de services – Centre de services partagés en soutien aux directions générales
5. Autorisation de signature – Entente intermunicipale relative à la fourniture de services – Centre de services partagés en gestion financière
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE PAR M. LE MAIRE

Mot d'ouverture de la séance par M. le maire qui préside l'assemblée par la suite.

2. SIGNIFICATION D'UN AVIS SPÉCIAL PAR ÉCRIT

Je, soussigné, Jean-Pierre Tremblay, certifie sous mon serment d'office, avoir transmis en main propre, l'avis de convocation de la présente assemblée.

Fait sous mon serment d'office à Lac-Bouchette ce 8^e jour de juin 2026.

Jean-Pierre Tremblay,
directeur général et greffier-trésorier

3. LECTURE ET APPROBATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR

Résol. 26-125

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance de l'ordre du jour et de l'avis de convocation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Serge Côté appuyé par Mme la conseillère Guylaine Morin et résolu à l'unanimité

des conseillers que l'ordre du jour et l'avis de convocation soient acceptés tels que rédigés et reçus.

ACCEPTÉE

4.

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE
RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES – CENTRE DE SERVICES
PARTAGÉS EN SOUTIEN AUX DIRECTIONS GÉNÉRALES**

Résol. 26-126

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy et sept municipalités du territoire ont élaboré un projet de coopération intermunicipale visant la fourniture de services pour la mise en place d'un centre de services partagés en soutien aux directions générales;

Attendu que la MRC a procédé au dépôt du projet dans le cadre du Volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Attendu que le sous-volet Coopération intermunicipale du programme a pour objectif de mettre en place ou de bonifier des projets de coopération visant la mise en commun de services;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy et les municipalités de Chambord, Lac-Bouchette, La Doré, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, Saint-François-de-Sales, Saint-Prime et la Ville de Saint-Félicien désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) pour conclure une entente intermunicipale relative à la fourniture de services pour la mise en place d'un centre de services partagés en soutien aux directions générales;

EN conséquence, il est proposé par M. le conseiller Claude Martel appuyé par Mme la conseillère Amélie Deschênes-Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'autoriser la conclusion d'une entente intermunicipale relative à la fourniture de services pour la mise en place d'un centre de services partagés en soutien aux directions générales avec la MRC du Domaine-du-Roy ainsi que les municipalités de Chambord, Lac-Bouchette, La Doré, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, Saint-François-de-Sales, Saint-Prime et la Ville de Saint-Félicien.
- D'autoriser M. le maire Vital Dumais et M. le directeur général Jean-Pierre Tremblay à signer ladite entente.
- Que la municipalité de Lac-Bouchette accepte, même en cas de réponse défavorable à la demande d'aide financière déposée dans le cadre du Volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, de mettre en œuvre le projet déposé.

ACCEPTÉE

5.

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE
RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES – CENTRE DE SERVICES
PARTAGÉS EN GESTION FINANCIÈRE**

Résol. 26-127

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy et sept municipalités du territoire ont élaboré un projet de coopération intermunicipale visant la fourniture de services pour la mise en place d'un centre de services partagés en gestion financière;

Attendu que la MRC a procédé au dépôt du projet dans le cadre du Volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Attendu que le sous-volet Coopération intermunicipale du programme a pour objectif de mettre en place ou de bonifier des projets de coopération visant la mise en commun de services;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy et les municipalités de Chambord, Lac-Bouchette, La Doré, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, Saint-François-de-Sales, Saint-Prime, et la Ville de Saint-Félicien désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) pour conclure une entente intermunicipale relative à la fourniture de services pour la mise en place d'un centre de services partagés en gestion financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Laurier Girard appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'autoriser la conclusion d'une entente intermunicipale relative à la fourniture de services pour la mise en place d'un centre de services partagés en gestion financière avec la MRC du Domaine-du-Roy ainsi que les municipalités de Chambord, Lac-Bouchette, La Doré, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, Saint-François-de-Sales, Saint-Prime et la Ville de Saint-Félicien.
- D'autoriser M. le maire Vital Dumais et M. le directeur-général Jean-Pierre Tremblay à signer ladite entente.
- Que la municipalité de Lac-Bouchette accepte, même en cas de réponse défavorable à la demande d'aide financière déposée dans le cadre du Volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, de mettre en œuvre le projet déposé.

ACCEPTÉE

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résol. 26-128

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Guylaine Morin et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée;

Il est 19h10.

ACCEPTÉE

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-TRÉSORIER

Je, M. le maire Vital Dumais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.